

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 13/05/2020

TVA - Dispense de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dons de biens consentis aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, aux professionnels de la santé, aux services de l'État et des collectivités territoriales, durant la période de l'état d'urgence sanitaire - Précisions - Rescrit

Séries / Divisions :

TVA - DED ; RES - TVA

Texte :

Dans le cadre de la dispense de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) prévue à l'[article 273 septies D du code général des impôts](#) s'agissant des dons de biens effectués durant la période de l'état d'urgence sanitaire au profit de certains bénéficiaires, dont les établissements de santé, les EHPAD, les établissements et les services qui accueillent des personnes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, les professionnels de santé, l'État et les collectivités locales, des précisions sont apportées sur les matériels sanitaires concernés par les dons, qui incluent les solutions hydroalcooliques, et sur la période concernée par la dispense qui s'étend du 1^{er} mars 2020 jusqu'au trentième jour suivant la fin de la période d'urgence sanitaire.

Actualité liée :

[07/04/2020 : TVA - Dispense de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dons de biens consentis aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, aux professionnels de la santé, aux services de l'État et des collectivités territoriales, durant la période de l'état d'urgence sanitaire - Rescrit - Publication urgente](#)

Documents liés :

BOI-TVA-DED-60-30 : TVA - Droits à déduction - Remise en cause de la déduction : Régularisations - Régularisations de la TVA initialement déduite afférente aux biens autres que les immobilisations et aux services (mise à jour en cours de rédaction)

[BOI-RES-000068](#) : TVA - DED - Dispense de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dons de biens consentis aux établissements de santé, aux établissements sociaux et médico-sociaux qui accueillent des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, aux professionnels de la santé, aux services de l'État et des collectivités territoriales, durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Signataire des documents liés :

Christophe Pourreau, directeur de la législation fiscale